



MAIRIE DE TRETEAU
1 PLACE DE LA MAIRIE
03220 TRETEAU



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Envoyé en préfecture le 16/04/2024

Reçu en préfecture le 16/04/2024

Publié le

ID : 003-210302899-20240329-2024025-DE

S²LO

**Extrait du registre des Délibérations du Conseil
Municipal de la Commune de TRETEAU
Délibération 2024025
Tarifs cantine**

Séance du 29 mars 2024

Le 29 mars 2024, dix-neuf quarante-cinq minutes, les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur DELIGEARD Arnaud, Maire.

Présents : M. DELIGEARD Arnaud, M. CHASSAGNE Jean-François, M. DESBOUIS Serge, M. VIGNE Olivier, Mme CHAPPAZ Aurélie, M. BONIN Gérard, Mme CHAUVET Anne-Marie, M. GILLES Xavier, M. MONNET Jérôme, Mme LEBRE Amélia.

Absents : M. DEVILLARD Claude.

Excusés : Mme DEGIRAL Laurence, Mme PELLETIER Emeline.

Pouvoirs : Mme DEGIRAL Laurence donne pouvoir à Mme CHAPPAZ Aurélie.

Secrétaire de séance : M. CHASSAGNE Jean-François.

Nombre de membres en exercice : 13

Nombre de présents : 10

Nombre de votants : 11

Date de la convocation : 25 mars 2024

Date d'affichage de la convocation : 25 mars 2024

M. le Maire expose qu'afin d'amortir une partie de l'augmentation des coûts engendrés par l'eau, l'électricité et le fioul, il convient de revoir à la hausse les tarifs de cantine. Suite aux éléments juridiques demandés à la Sous-Préfecture de Vichy, la commune n'est pas limitée dans l'augmentation des tarifs, du moment où cette dernière est en adéquation avec l'évolution à la hausse des charges fixes d'exploitation du service.

La délibération 2022045 du 04 Août 2022 fixait les tarifs pour les enfants à 2.93 €. Monsieur le Maire propose d'augmenter de 4 centimes afin de se conformer au tarif de 2.97 € (deux euros et quatre-vingt-dix-sept centimes) pour les enfants, les autres tarifs restants inchangés.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, acte l'augmentation du prix des repas de 4 centimes pour atteindre un tarif de 2.97 € (deux euros et quatre-vingt-dix-sept centimes) et autorise le Maire à signer tout document afférent à ce sujet.

Pour : 11 Contre : 0 Abstentions : 0



**MAIRIE DE TRETEAU
1 PLACE DE LA MAIRIE
03220 TRETEAU**



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Envoyé en préfecture le 16/04/2024

Reçu en préfecture le 16/04/2024

Publié le

S²LO

ID : 003-210302899-20240329-2024025-DE

Pour extrait conforme

Le Maire

Arnaud DÉLIGEARD

